

## Communiqué de Presse

**Libreville, le jeudi 15 janvier 2026** - Le Ministre de la Santé, Pr. Elza N'kana Ayo épouse Bivigou, a procédé hier à la cérémonie officielle de remise du certificat ISO 9001:2015 à l'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS), consacrant l'aboutissement d'un processus exigeant de structuration et de mise en conformité de son système de management de la qualité avec les standards internationaux.

Cette reconnaissance, délivrée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), vient confirmer la volonté des autorités gabonaises d'inscrire durablement l'action publique sanitaire dans une logique de performance, de rigueur et de protection des populations. Elle atteste de la capacité de l'ANMAPS à exercer pleinement ses missions de régulation des médicaments, des vaccins, des dispositifs médicaux et des autres produits de santé, dans le respect des exigences de qualité, de traçabilité et de transparence.

La certification ISO 9001 : 2015 repose sur une démarche structurée fondée sur le cycle d'amélioration continue PDCA (Plan – Do – Check – Act), l'approche par les risques et l'orientation constante vers la satisfaction des usagers. Elle est le fruit d'un travail méthodique ayant mobilisé l'ensemble des équipes de l'ANMAPS autour de la cartographie et de la maîtrise des processus, du renforcement des compétences, de la structuration documentaire et de la conduite régulière d'audits internes et externes.

Dans les faits, cette certification se traduit par des résultats concrets et mesurables, notamment une meilleure maîtrise des délais de traitement, une gestion plus rigoureuse des non-conformités, ainsi qu'un suivi permanent des indicateurs de performance, contribuant à l'amélioration continue de la qualité des services rendus aux usagers et aux acteurs du système de santé.

Placée sous le haut patronage du Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Son Excellence Brice Clotaire Oligui Nguema, la cérémonie a revêtu une portée institutionnelle et civique particulière. Elle a permis de saluer l'engagement des équipes de l'ANMAPS et de réaffirmer la détermination du Gouvernement à promouvoir une véritable culture de la qualité au sein des services publics.

S'exprimant à cette occasion, le Ministre de la Santé a souligné la portée stratégique de cette certification dans le contexte de la Transition : « Dès l'arrivée du Président de la République à la tête de notre pays, la réforme du système de santé et la sécurité sanitaire ont été érigées en priorités nationales. La création de l'ANMAPS figurait parmi les tout premiers actes juridiques posés dans ce secteur stratégique. Aujourd'hui, la certification ISO 9001:2015 vient confirmer que cette vision était juste et que l'État gabonais a fait le choix de l'exigence, de la rigueur et de la protection effective des populations. Cette reconnaissance internationale engage l'ANMAPS, mais aussi l'ensemble des acteurs du système de santé, à maintenir le cap de l'amélioration continue. »

À travers cette reconnaissance, l'ANMAPS réaffirme son engagement en faveur de l'excellence opérationnelle et de la pérennisation de la certification, notamment par la mise en œuvre d'audits de suivi, de plans d'amélioration continue et de mécanismes d'évaluation réguliers, dans un esprit de responsabilité, de transparence et d'inclusion.

La certification ISO 9001:2015 conforte ainsi le rôle de l'ANMAPS comme autorité sanitaire de référence, moderne, crédible et responsable, pleinement engagée pour garantir aux populations un accès sécurisé à des médicaments et autres produits de santé de qualité.

**FIN.**

*A propos de l'Agence Nationale du Medicaments et des Autres Produits de Santé*

L'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS) du Gabon, est un établissement public à caractère scientifique sous tutelle du Ministère de la Santé créée par l'Ordonnance n° 0004 du 24 Octobre 2023. Elle a pour mission d'assurer la qualité, la sécurité et l'efficacité de tout médicament et produits de santé à usage humain et vétérinaire. Elle réglemente également la production, l'importation, l'exportation, la mise sur le marché, l'utilisation et la destruction des produits pharmaceutiques.

*Contact presse*

- 1- **Madame Grace ASSELE OGANDAGA conseiller du DG,066823320 [assele80@gmail.com](mailto:assele80@gmail.com)**
- 2- **Monsieur Jo Ulrich OWOULA DISI,074431751**